

Le bilan visuel et la prescription en accès direct, c'est parti pour les orthoptistes

Paris, le 31 Janvier 2023

Le Syndicat National Autonome des Orthoptistes (SNAO), seul syndicat représentatif de la profession, se félicite de la publication de l'arrêté du 25 janvier 2023 au Journal Officiel, qui permet enfin aux patients de 16 à 42 ans de consulter sans ordonnance un orthoptiste pour la première prescription de verres correcteurs.

C'est une grande avancée pour les patients, l'accès direct aux orthoptistes montre la confiance du gouvernement envers notre profession. Le SNAO est fier d'avoir été entendu dans ses revendications et de voir appliquer, dès demain, sur l'ensemble du territoire et dans tous les cabinets, cette mesure qui va considérablement améliorer l'accès aux soins visuels pour les Français.

Désormais :

- Pourront venir consulter un orthoptiste pour un bilan visuel sans ordonnance préalable — en accès direct — les patients âgés de 16 à 42 ans. L'orthoptiste pourra alors proposer la prescription d'une correction optique (lunettes) si l'état de santé visuelle du patient le permet. Le cas échéant, le patient sera orienté vers un médecin ophtalmologue, afin de bénéficier d'un examen médical complémentaire.

Cette mesure permet de faciliter l'accès aux soins pour un nombre de patients estimé à 6 millions, de réduire les délais d'attente et d'améliorer l'organisation de la filière visuelle.

Ainsi Madame la Ministre déléguée auprès du ministre de la Santé et de la Prévention, chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé Agnès Firmin Le Bodo déclarait il y a quelques jours : ***"C'est une véritable simplification du parcours et un levier de gain de temps médical, je me réjouis de la mise en œuvre de cette mesure attendue depuis longtemps par les orthoptistes. Nos concitoyens pourront désormais accéder plus facilement à un professionnel de santé pour la prescription de premiers verres correcteurs."***

Quant aux possibilités de dépistages en accès direct des enfants de 9 à 15 mois et de 30 mois à 5 ans, Il faudra attendre le 7 juin 2023.

Les orthoptistes, professionnels de santé formés en université de médecine, sauront répondre aux attentes des pouvoirs publics et proposer aux Français un accès sécurisé aux soins visuels, tout en respectant la coordination des soins avec leurs partenaires ophtalmologues et opticiens.

Contact Presse

Mélanie Ordines, Présidente

07 88 94 23 53

presidence.snao@orthoptiste.pro